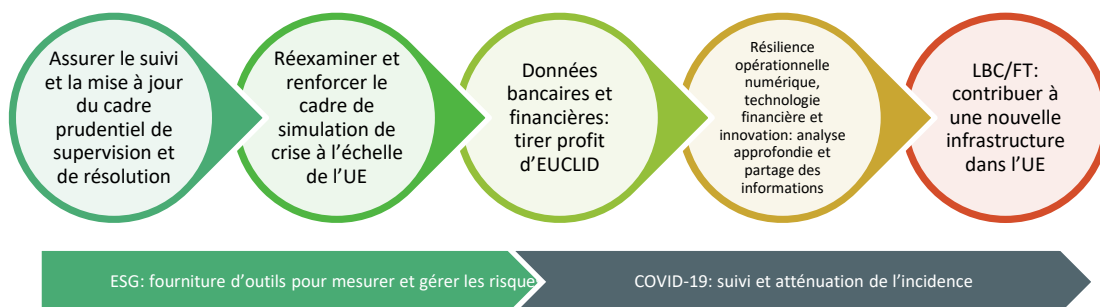


Synthèse

Le programme de travail (PT) de l'ABE pour 2022 a été élaboré en tenant compte des mandats existants et attendus des colégislateurs ainsi que des tâches découlant du règlement fondateur de l'ABE, notamment son évaluation de la situation actuelle du secteur bancaire européen. Le travail de l'ABE en 2022 sera en grande partie la suite du travail réalisé en 2021. La poursuite du développement d'un cadre environnemental, social et de gouvernance (ESG) pertinent pour les banques, et le suivi de l'incidence de la COVID-19 sur leurs bilans financiers demeureront parmi les priorités. En outre, la transposition du cadre Bâle III dans l'UE et la mise en œuvre de la stratégie financière numérique de l'UE¹, en particulier les propositions législatives relatives à une loi sur la résilience opérationnelle numérique (DORA) et aux marchés de crypto-actifs (MiCA), devraient représenter une part importante des activités de l'ABE en 2022.

Le PT 2022 a été conçu en prenant en compte les cinq priorités stratégiques verticales et les deux priorités stratégiques horizontales approuvées par le conseil des autorités de surveillance de l'ABE en janvier 2021 dans le cadre du document unique de programmation (DOCUP) pour les années 2022 à 2024. Le DOCUP contenait une première version du PT 2022. Celle-ci est confirmée et fait l'objet de légers ajustements dans le présent document à l'aune des développements observés lors du premier semestre 2021. Le PT a également bénéficié, à la fin du mois de juin 2021, des contributions du conseil consultatif sur la proportionnalité allant dans le sens de la prise en compte de certaines spécificités (par exemple pour les établissements de petite taille et non complexes). L'Autorité prendra également en considération un nouveau cycle de priorités stratégiques en matière de veille à l'échelle de l'Union, et mettra en œuvre un nouveau plan de travail fondé sur une évaluation collégiale pour la période 2022-2023, conformément à la demande formulée dans la mise à jour du règlement ABE (le «réexamen des autorités européennes de surveillance»).

Priorités pour 2022



¹ [Train de mesures sur la finance numérique | Commission européenne \(europa.eu\)](https://european-council.europa.eu/media/e3000000/1/press-18-10-2021-01/fr)

Les priorités pluriannuelles conditionneront l'intensité du travail de l'ABE. Celles-ci peuvent être regroupées en 25 activités principales, dont 14 se rapportent à la politique et à la convergence, cinq à l'évaluation des risques et aux données, et six à la coordination et au soutien. Pour favoriser les synergies et l'efficacité, le nombre global d'activités a été rationalisé de 30 % par rapport à 2021 et l'ABE a également ajusté sa structure organisationnelle le 1^{er} juin 2021.